

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Perros Guirec
Commune de Saint Quay Perros
A R R E T E

Portant interdiction de circulation
Au niveau du N° 24 résidence du Vallon
Le 10 juin 2026
Le Maire de Saint Quay Perros

V U

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de l'entreprise ROCHELLE, en date du 22 mai 2026

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, il est nécessaire d'interdire la circulation au niveau du N° 24 résidence du Vallon, pendant toute la durée des travaux d'élagage, réalisés par l'entreprise ROCHELLE, le 10 juin 2026

A R R E T E

Article 1 : La circulation des véhicules de toutes catégories sera interdite au niveau du N°24 résidence du Vallon, pendant toute la durée des travaux d'élagage, réalisés par l'entreprise ROCHELLE, le 10 juin 2026

Article 2 : Le droit d'accès des riverains sera préservé durant l'interdiction de circulation visée à l'article 1, mais sous leur propre responsabilité. L'interdiction de circulation visée à l'article 1 ne concerne pas les véhicules et engins de chantier.

Article 3 : Une signalisation de type réglementaire, matérialisant l'interdiction de circulation sera mise en place par l'entreprise à compter de la date prévue à l'article 1.

Article 4 : Le Maire de Saint Quay Perros et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros-Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros-Guirec
- L'entreprise

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay Perros, le 1^{er} Juin 2026

LETESSIER Joël
Adjoint aux Travaux



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 1^{er} Juin 2026

